**Compte-rendu du conseil municipal du**

**Mercredi 17 mai 2017**

**LAIRE**

**1) Approbation du compte-rendu du 5.04.2017**

I

N

F

O

S

M

A

I

R

I

E

Le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

**2) Avenant délégation de service public Véolia**

**Convention de déversement des effluents de la commune de Laire dans le réseau d’assainissement de PMA**

La commune de Laire a repris la compétence assainissement. La participation financière fixée par la CCVR est maintenue, cette participation de 0,75€ HT/m3 (délibération du 12.12.2016) instaurée à cette date sera répartie de la manière suivante :

* 0,2777€ HT/m3 au titre de la RIC (redevance d’investissement communautaire) de PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), pour l’entretien de la station et le réseau d’eaux usées intercommunal.
* 0,4723€ HT/m3 pour la commune de Laire qui percevra par ailleurs la part fixe annuelle de 3.06€ HT, pour la maintenance des réseaux communaux (eaux pluviales et eaux usées).

En accord avec PMA et VEOLIA, le paiement concernant la période du 01.01 au 31.03.2017 sera effectué par PMA. Par la suite VEOLIA versera directement à la commune le montant de cette redevance (0,4723€ HT/m3).

**3) Assurance dommage ouvrage salle socio-culturelle**

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil s’était prononcé en faveur de la souscription d’une assurance dommage ouvrage.

Suite à la modification du montant total des travaux, de nouvelles propositions ont été émises par les deux compagnies qui ont répondu (GROUPAMA et la MAIF).

Après examen de ces nouvelles offres, il s’avère que celle de la MAIF est la plus intéressante.

L’exposé du Maire entendu, le Conseil décide de retenir la proposition de la MAIF, pour un montant de 6 592.32 €.

Unanimité du conseil.

**4) Rattachement Mme DUBAN à la commune de Semondans**

Mr le Maire rappelle au Conseil que par la délibération en date du 13 octobre 2016, le SIVU des Lilas a délibéré sur le reclassement du personnel pour la rentrée 2017ainsi que sur la répartition financière. Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le rattachement de Mme DUBAN Jocelyne à la commune de SEMONDANS pour la gestion de ses indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l’unanimité, accepte cette proposition.

Lors de sa séance du 12 décembre 2016, le Conseil a validé la répartition des frais de personnel selon les modalités prévues à l’article 7 des statuts du SIVU des Lilas (au prorata du nombre d’habitants).

**5) Intégration de la commune de LAIRE au pôle des écoles liées de COISEVAUX**

3 communes sur 5 ont opté pour cette intégration. La commune de TAVEY devrait prochainement se prononcer favorablement. La décision de la commune d’HERICOURT sera connue tardivement. En l’état, il n’est pas possible d’affirmer l’intégration de la commune de LAIRE au syndicat du pôle des écoles liées. Une réunion s’est tenue le 10 mai à la Sous-Préfecture de LURE sans la présence des Maires. L’éducation nationale a été conviée pour donner son avis. La décision finale revenant aux communes. En cas d’accord unanime, un arrêté concernant cette intégration sera pris par Mr le Sous-Préfet. Par ailleurs, des démarches sont en cours avec le conseil départemental pour déterminer les conditions du ramassage scolaire.

**6) Action jeunesse**

Suite à la dissolution de la CCVR, le Conseil Municipal s’était prononcé en faveur de la poursuite de l’activité jeunesse par les FRANCAS jusqu’au 30 juin 2017, moyennant une participation financière de 1178,62€.

Une réunion a eu lieu en mairie d’ISSANS pour connaître les communes intéressées par la poursuite de ce dispositif au second semestre 2017.

Lors de la réunion du 5.04.2017, le Conseil avait donné son accord de principe pour la poursuite de l’activité sous condition que le tarif reste identique.

Cependant, certaines communes ont délibéré et refusent la poursuite de ce dispositif, ce qui a pour conséquence la rectification des participations des communes souhaitant y adhérer.

Après délibération, le Conseil, considérant qu’il y a une modification des conditions financières, émet un avis défavorable à la poursuite de l’action jeunesse pour le second semestre 2017.

Les jeunes qui souhaitent participer à des activités peuvent s’adresser au centre SIGNORET à HERICOURT (cf page 38 du bulletin municipal n°21).

**7) Avenant EIMI salle socio-culturelle**

Mr le Maire rend compte au Conseil de l’avenant n°1 au lot n°10 chauffage/ventilation (entreprise EIMI) dans le cadre du marché de travaux concernant l’aménagement de la salle socio-culturelle.

Cet avenant vise une augmentation du montant du marché initial pour les travaux supplémentaires suivants : « Démontage et remontage de la centrale de traitement d’air pour mise en place dans le local CTA ».

Le montant de cet avenant s’élève à 975 € HT.

Le montant initial du marché était de 72 029,90 € HT. Il passe désormais à 73 004, 90 € HT.

**8) Informations et questions diverses**

* L’activité BMX est possible pour les jeunes, pour cela s’adresser à la commune de CHAMPEY sur laquelle est implantée une piste.
* Pour les élections législatives des dimanches 11 et 18 juin 2017, le bureau de vote sera ouvert de

8 h à **18h**.

* Le secrétariat de Mairie sera ouvert le vendredi 9 juin de 16h à 18h 30.
* Les travaux de finition au lotissement la Prairière II débuteront à partir du 31 mai 2017.